



## PREVENIR LES MALTRAITANCES : penser et rédiger un protocole d'action dans sa crèche

*Suite à la mise en place de la loi NORMA en 2021, les structures petite enfance doivent penser et rédiger le protocole détaillant les conduites à tenir et les mesures à prendre en cas de suspicion de maltraitance ou de situation présentant un danger pour l'enfant. Cette évolution obligatoire est l'occasion de prendre le temps de redonner une place aux échanges autour de la mise en place de la protection et de l'accueil de l'enfant et de sa famille, en tenant compte tant de leurs fragilités que de leurs ressources et en restant chacun dans sa mission.*

**PRÉ REQUIS :** être en poste de responsable technique, direction ou adjoint-e. Formation ouverte aux parents.

### COMPÉTENCES VISÉES :

- Identifier les maltraitements et les implications sur le jeune enfant pour les prévenir
- Connaître le cadre juridique, législatif et les conduites à tenir : information préoccupante, signalement
- Savoir élaborer collectivement des réponses adaptées et rédiger le protocole d'action en cas de suspicion de maltraitance

### CONTENUS :

- Définitions et échanges sur les notions de maltraitance, de négligence, de danger ou de risque de danger
- Présentation de l'évolution des droits de l'enfant
- Le protocole en cas de suspicion de maltraitance : rappel de la loi NORMA, penser et écrire collectivement son contenu
- La continuité éducative dans une perspective de réseau, repérer les ressources mobilisables

### MODALITES PEDAGOGIQUES :

- Apports théoriques, réflexions et échanges
- Analyse de situations
- Elaborations en sous-groupes

### MODALITES d'EVALUATION : QCM

**FORMATRICE :** Céline Robert, formatrice et coordinatrice pédagogique  
Aceppe Nationale

**1 jour**

9h30-12h30 / 14h-17h (6h)

**Lieu :** Acepprif

**Coût :**

360 € adhérents Aceppe

414 € non adhérents